

Groupe Référent Handicap

INFORMATIONS DIVERSES
SEPTEMBRE 2025

NOUVEAUTE CHEZ LES CONSEILLERES HANDICAP

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée, au 1er septembre 2025, d'une nouvelle conseillère handicap.

Madame Saint Eloy Shirley travaille aux côtés de Madame Belin Christine et de Madame Gatouillat Céline.

Madame Gatouillat est présente dans le service à 40 %.



CHANGEMENT POUR LES ESAT

Le décret du 25.08.2025 marque une transformation profonde des ESAT ;

- Le A d'aide devient A accompagnement
- Nouveau contrat d'accompagnement par le travail qui remplace le contrat de soutien et d'aide
- Parcours renforcé en emploi pour faciliter l'accès à l'emploi ordinaire
- Complémentaire santé obligatoire
- Clarification des responsabilités en cas d'accident de travail
- Reconnaissance des compétences, action de formation et validation des acquis sont désormais éligibles au financement des opérateurs de compétences

C'est la volonté de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap, tout en valorisant leur autonomie et leur pouvoir d'agir.



MODIFICATION PAM (POUR AIDER LA MOBILITÉ) SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

À partir du 1er septembre 2025, le service Pam 95 intègre le service Pam francilien.

Ce service est géré à l'échelle de la Région par Île-de-France Mobilités avec un point de contact unique.

Pam

Newsletter #8
Mai 2025

Un service
Île-de-France
mobilités



Le service Pam 95 devient le service Pam francilien

À partir du 1er septembre 2025, le service Pam 95 intègre le service Pam francilien. Le service est géré à l'échelle de la Région par Île-de-France Mobilités.

Qu'est-ce que cela change au quotidien pour moi ?



Déplacements

Vous pourrez vous déplacer plus facilement entre le Val-d'Oise et le reste de l'Île-de-France.



Centre de services unique

Un centre de services unique est joignable aux coordonnées mentionnées au verso. Une nouvelle application mobile, une agence commerciale située à Paris, ainsi qu'une agence mobile se déplaçant sur RDV, sont mises à votre disposition.



Réservations

Vous pourrez réserver vos trajets occasionnels au plus tôt 30 jours avant le transport et au plus tard avant 12h00 la veille du transport.

Pour vos trajets réguliers, la réservation est possible au plus tôt 90 jours à l'avance et au plus tard 7 jours avant le premier transport.



Modes de paiement

Votre compte mobilité du Pam 95 ne sera plus utilisable.

Un nouveau compte mobilité vous permettra de payer vos trajets occasionnels en prépaiement.

Au moment de votre inscription au service Pam francilien, vous choisissez votre mode de paiement privilégié : prélèvement automatique, par facture ou par compte mobilité.

Que dois-je faire pour bénéficier du nouveau service Pam ?

- Si vous avez fait des réservations dans les 18 derniers mois sur Pam 95 (soit depuis mars 2024) : à partir du 2 juin 2025, vous recevrez un mail ou un courrier vous demandant de mettre à jour votre dossier avant le 12 juillet 2025.
- Si vous n'avez pas fait de réservation au cours des 18 derniers mois : vous pouvez vous inscrire soit en ligne ou en nous adressant un dossier d'inscription mise à disposition sur notre site internet.

Les étapes à suivre pour vous inscrire au service Pam francilien



L'application Pam IDFM et votre espace en ligne Pam francilien

Vous devez créer un compte Île-de-France Mobilités Connect pour pouvoir accéder à l'application Pam IDFM ou à votre espace « Mon compte » sur le site du service Pam francilien pour :

- Réserver, annuler et modifier un trajet,
- Consulter et recharger votre compte mobilité,
- Retrouver le détail de vos trajets,
- Suivre en temps réel le trajet de votre course et du véhicule.

Téléchargez
l'application
Pam IDFM
en scannant
ce code QR :



Nouveaux moyens de contacts

Sur internet : pam.iledefrance-mobilites.fr
rubrique «Nous contacter»

Par mail : transfert@pam.iledefrance-mobilites.fr

Par téléphone : 0 800 00 18 18
service et appel gratuits
de 7h à 20h tous les jours

En agence située au 24 allée Vivaldi 75012 Paris
ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 15h à 17h (hors jours fériés) ou sur RDV
avec l'agence mobile Pam



Pam 95 réalisera vos transports jusqu'au 31 août 2025.
Pour une question relative à ces transports,
contactez vos interlocuteurs habituels.

Le Pam est co-financé par :



et par :



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Titulaires :

- D'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention « Invalidité » avec taux d'incapacité supérieur ou égale à 80 %
- D'une carte de stationnement délivrée par l'Office national des anciens combattants (double barre) vivant en Ile-de-France
- Les usagers du PAM actuel avec une carte de stationnement délivré par le ministère des Armées pourront toujours utiliser le PAM jusqu'à l'expiration de leur carte

Retrouver les informations

<https://www.mdph.valdoise.fr>

/

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

/